

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE s'est réuni en séance ordinaire à la salle de Conseil en Mairie après convocation légale (le 02 septembre 2025), sous la présidence de M. Jackie MARCATTE, Maire.

11 Présents : mesdames Véronique FAMERY, Diane LAUGEOIS, Amandine LEVEE, Anaïs LINGOIS, Estelle FOUQUET, Karine MORLOCK et messieurs Yves COLE, Sébastien DUMOULIN, Lionel DELESTRE, Julien PETIT et Jackie MARCATTE, Maire.

4 absents excusés : Monsieur Jérôme ANDRIEU-GUITRANCOURT
Madame Orlane DRUX qui donne pouvoir à Sébastien DUMOULIN
Madame Marine ROUSSEL qui donne pouvoir à Amandine LEVEE
Monsieur Eric TINEL qui donne pouvoir à Jackie MARCATTE

Secrétaire de séance : Madame Véronique FAMERY

Il est vingt heures la séance est ouverte.

Le Procès-Verbal de la dernière séance du 17 juin 2025 est lu et accepté.

I. PARTICIPATIONS COMMUNALES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE ET DEFICITS CANTINE GARDERIES 2024.2025

• BILAN CANTINE 2024.2025 : Délib 037.2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bilan cantine 2024.2025 a été approuvé par la commission scolaire intercommunale lors de sa réunion du 16 septembre 2025. Il peut se résumer ainsi

Le déficit cantine par repas 2024.2025 s'élève à 3.89€ au lieu de 4.18€ en 2023.2024 : augmentation du nombre de rationnaires (+10 rationnaires par jour) avec des frais fixes constant.

Le déficit global de 47 016.52€ est réparti au prorata des rationnaires de chaque commune :

- Commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS : 10 151.34€
- Commune de GREMONVILLE : 9 801.43€
- Commune d'YVECRIQUE : 27 063.76€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le bilan cantine 2024.2025 tel que ci-dessus.

• BILAN GARDERIES 2024.2025 : Délib 038.2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bilans garderies 2024.2025 ont été approuvés par la commission scolaire intercommunale lors de sa réunion du 16 SEPTEMBRE 2025. Ils peuvent se résumer ainsi

1. GARDERIE MATIN :

Le déficit global 2024.2025 est de 935.89€.

Il est réparti au prorata des bénéficiaires de chaque commune :

- Commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS : 155.26€
- Commune de GREMONVILLE : 48.61€
- Commune d'YVECRIQUE : 732.03€.

2. GARDERIE APRES-MIDI :

Le déficit global 2024.2025 est de 7 569.00€.

Il est réparti au prorata des bénéficiaires de chaque commune :

- Commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS : 934.90€
- Commune de GREMONVILLE : 2130.89€
- Commune d'YVECRIQUE : 4503.22€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver les bilans garderie 2024.2025 tels que ci-dessus.

• **COUT DE FONCTIONNEMENT ECOLE 2024.2025 : Délib 039.2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de fonctionnement de l'école 2024.2025 a été approuvé par la commission scolaire intercommunale lors de sa réunion du 16 septembre 2025. Il peut se résumer ainsi

Le coût total de fonctionnement s'élève à 87 095.12€ pour 115 élèves soit 757.35€ par élève. (Pour information le coût par élève pour l'année 2023.2024 était de 907.40€)

La participation des communes se fait au prorata des élèves scolarisés à YVECRIQUE soit :

- Commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS : 18 176.37€ pour 24 élèves
- Commune de GREMONVILLE : 15 146.98€ pour 20 élèves
- Commune d'YVECRIQUE : 53 771.77€ pour 71 élèves.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le coût de fonctionnement de l'école pour 2024.2025 tel que ci-dessus.

• **BILAN PARTICIPATIONS COMMUNALES 2024.2025 : délib 040.2025**

Les participations globales cantines garderies et coût de fonctionnement appelés pour 2024.2025 sont :

ANNEE 2024.2025	GREMONVILLE	AMFREVILLE
DEFICIT CANTINE GARDERIES	11 980.93€	11 241.50€
PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE 2022.2023	15 146.98€	18 176.37€

TOTAL PARTICIPATION 2022.2023	27 127.91€	29 417.87€
ACOMPTE VERSE DEBUT 2025	15 742.45€	14 285.85€
RESTE A PAYER	11 385.46€	15 132.02€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ETABLIR un titre en octobre 2025 d'un montant de 11 385.46€€ à la commune de GREMONVILLE pour participations communales 2024.2025
- D'ETABLIR un titre en octobre 2025 d'un montant de 15 132.02€ à la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS pour participations communales 2024.2025.

Le Conseil Municipal, souhaiterait, faire installer un boitier à l'école maternelle pour calculer la consommation réelle électrique de ce site.

II. PERSONNEL COMMUNAL.

- **CONTRAT DE STEPHANIE MIGNOT au 01.11.2025. Délibération 041.2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Stéphanie MIGNOT, est en contrat à durée déterminée d'un an reconductible d'année en année depuis le 01.02.2019 en tant qu'agent technique en charge de la surveillance, service et nettoyage cantine et de l'entretien des classes de l'école maternelle.

Si le Conseil Municipal souhaite la renouveler au 01.02.2026 la commune devra transformer de plein droit son contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée (cumul de 7 ans de CDD).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier contrat à ce jour pour cet agent se termine le 31.10.2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de renouveler le contrat de Madame Stéphanie MIGNOT en CDD du 01.11.2025 au 31.01.2026 aux mêmes conditions financières que le contrat actuel.
- de réunir la commission communale de l'emploi fin octobre début novembre 2025 pour donner son avis sur la mise en CDI au 01.02.2026 avec décision à prendre par le Conseil Municipal courant novembre 2025.

- **CONTRAT DE DELPHINE RIDEL au 01.11.2025. Délibération 042.2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Madame Delphine RIDEL, agent technique en charge de la surveillance, du service et de l'entretien de la cantine scolaire, de la surveillance garderie après-midi et de l'entretien des locaux du stade communal se termine au 31.10. 2025.Elle est contractuelle en CDD depuis le 01.01.2020.

La commune peut la renouveler pour un an du 01.11.2025 au 31.10.2026 par un contrat CDD en tant qu'agent technique contractuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE RENOUVELER le contrat de Madame Delphine RIDEL au 01.11.2025 pour un an dans les mêmes conditions qu'actuellement.

- **AIDE AUX DEVOIRS.**

Vu la délibération 033.2025 du 17 juin 2025, Madame Diane LAUGEOIS reprendra dès le 23 septembre 2025 l'encadrement de l'aide aux devoirs proposée par la commune.

III. SYNDICAT INTERCOMMUNAL : SMAEPA

- a. **AVIS SUR FUSION DU SMAEPA DE DOUDEVILLE ET DU SMAEPA SAINT LAURENT EN CAUX. Délibération 043.2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 27.05.2025, le comité syndical du SMAEPA de Doudeville a exprimé sa volonté de fusionner avec le SMAEPA de SAINT LAURENT EN CAUX et a adopté un projet de statuts organisant la future structure dont l'objet est d'optimiser au sein d'une structure unique la gestion des services publics d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au projet de fusion de la SMAEPA de DOUDEVILLE avec le SMAEPA DE SAINT LAURENT EN CAUX

- b. **MODIFICATION DES DELEGUES AU SMAEPA DE DOUDEVILLE. Délibération 044.2025**

Lors du Conseil Municipal du 05.06.2020, ont été désignés délégués au SMAEPA de Doudeville, Monsieur Julien PETIT, et Adjoint titulaire et Monsieur Eric TINEL, Conseiller suppléant.

Monsieur Julien PETIT souhaite ne plus être délégué au SMAEPA

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter la demande de Monsieur PETIT et de désigner comme délégué titulaire jusqu'au prochain renouvellement de Conseil Municipal. (Élections mars 2026) Monsieur Jackie MARCATTE.

IV. BUREAU AIDE SOCIALE. Délibération 045.2025

Lors de sa réunion du 09 septembre 2025, le bureau communal d'aide sociale a :

- Donné un avis favorable pour l'organisation du repas annuel des Aînés du 28.09.2025.

Le traiteur sera la Boucherie du Chêne avec un menu par personne de 36€.

Les décorations de table (nappes serviettes etc) seront achetées à CENTRAKOR Sainte Marie des Champs

Le vin et champagne seront choisis à la CAVE LE NAHEDIC de CROIX MARE.

Les boissons et divers seront à prendre à CARREFOUR MARKET DOUDEVILLE

Les fleurs seront achetées à LEROUGE Horticulteur à YVECRIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les dépenses à venir décrites ci-dessus concernant le repas annuel des Aînés.

V. QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES.

- **Dates des prochaines réunions et cérémonies :**

Commission de l'emploi le lundi 03 novembre 2025 à 10 heures en Mairie

Réunion du Conseil Municipal le vendredi 21 novembre 2025 à 20 heures en Mairie

Courant novembre 2025 réunion du bureau aide sociale pour préparation arbre de Noël

Arbre de Noël communal le samedi 13 décembre 2025

Cérémonie des vœux de la municipalité le dimanche 11 janvier 2026

- **LUMINAIRE STADE EN PANNE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projecteur au stade communal est en panne : l'entreprise mandatée par le SDE76 dans le cadre du contrat de réparation ne peut pas intervenir car ces éclairages ne font pas partis du parc EP en maintenance.

Afin de les inclure dans le contrat, ils doivent être changés :

Le coût estimatif pour la commune serait de 19 577.33€.

Le Conseil ne souhaite pas, au vu des finances communales, engager cette dépense et demande à Monsieur le Maire de se renseigner s'il est possible de faire intervenir un autre prestataire ou si la commune, ayant adhéré au SDE76, doit obligatoirement passer par le SDE76.

Fin de réunion : vingt et une heure vingt.

Signatures des conseillers présents à la réunion du 23 septembre 2025

ANDRIEU-GUITRANCOURT Jérôme

Absent excusé

LINGOIS Anaïs

COLE Yves

DELESTRE Lionel

DRUX Orlane

Absente excusée donne pouvoir à S.DUMOULIN

DUMOULIN Sébastien

FAMERY Véronique

FOUQUET Estelle

LAUGEOIS Diane

LEVÉE Amandine

MARCATTE Jackie

MORLOCK Karine

PETIT Julien

ROUSSEL Marine

Absente excusée donne pouvoir à A.LEVÉE

TINEL Eric

Absent excusé donne pouvoir à J.MARCATTE